

FEC



CHAMBRE DES MINES

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO

INDUSTRIE MINIERE EN RDC

PREMIER TRIMESTRE 2016

MAI 2016



©Katangaming.com

**DONNÉES DE
PRODUCTION**

**TENDANCE MARCHÉ
DES MATIÈRES
PREMIÈRES**

**CLIMAT DES
AFFAIRES**

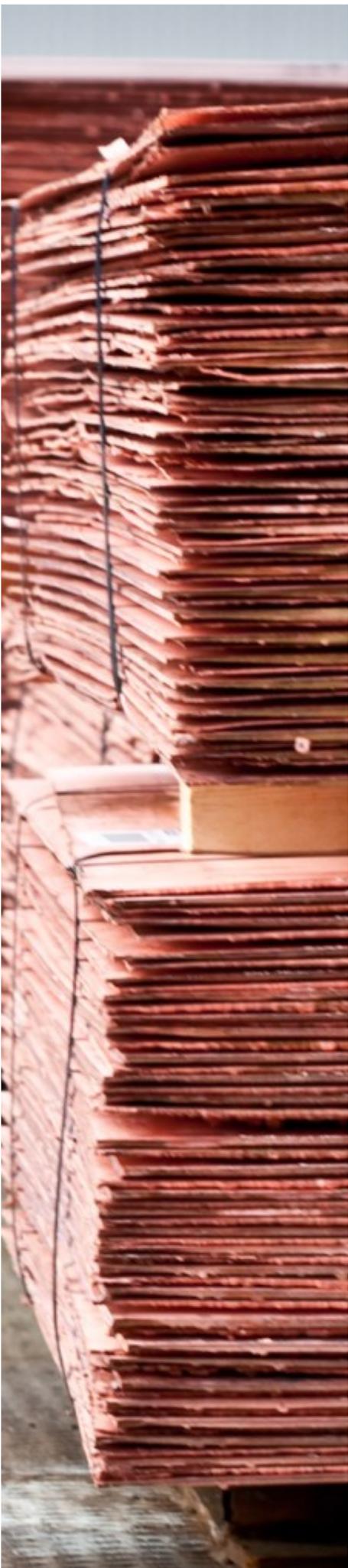
**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES**

Pour plus d'informations: www.chambredesminesrdc.com

SOMMAIRE



- 3** EDITORIAL
- 4** DONNEES DE PRODUCTION
 - Cuivre
 - Cobalt
- 5** Or
- 6** Diamant
- 6** Zinc
 - 3T (Coltan, Cassitérite, Wolframite)
- 7** TENDANCE DES MARCHES DES MATIERES PREMIERES
 - Dominances des investissements chinois au Katanga
- 8** Aperçu du cours des métaux
 - Filière stannifère (3T)
- 9** Province du Sud Kivu
- 9** Province du Nord Kivu
- 10** CLIMAT DES AFFAIRES
 - Rail Kolwezi – Dilolo
- 11** Douanes – Logistique (Faits saillants)
 - Taxe sur les concentrés
- 12** Missions de contre-vérification mandatées par l'INSS
 - Contrôles du Ministère de la Santé Publique
- 12** REVISION DU CODE MINIER
- 13** ITIE – LA CHAMBRE DES MINES DE LA RDC PRESENTE A LIMA
- 13** INCIDENCE DE LA CHUTE DES COURS DES METAUX SUR L'EMPLOI
- 14** PENURIES D'ENERGIE ELECTRIQUE
- 15** RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES
 - Commission RSE
- 16** Groupe de travail sur les Principes Volontaires
 - La plateforme IDAK
- 17** Annonces



Le secteur minier congolais traverse une période difficile. Et ceci a des répercussions importantes sur les finances publiques.

Poursuivant la tendance de l'année 2015, le premier trimestre 2016 est marqué par une chute importante de la production minière en RDC par rapport au même trimestre de 2015 : cuivre (-11,8%), cobalt (-16,3%), or (-16%), diamant (-16,8%), zinc (-50,3%), cassitérite (-12,7%), coltan (-26,2%) et wolframite (-100%). Tous les indicateurs sont au rouge.

Le cours du cuivre a atteint sa valeur la plus basse depuis six ans ! Plusieurs sites miniers, particulièrement dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga, ont été obligés de se mettre en état d'entretien et de maintenance alors que d'autres ont carrément arrêté pour des périodes variables en attendant une embellie prochaine.

Cela a aussi impacté négativement l'emploi. Bien que les statistiques reflétant la réduction des effectifs dans les entreprises minières ne soient pas encore complètement connues, une perte de plus de 3000 emplois directs peut déjà être rapportée et d'environ 10 000 emplois dans les entreprises sous-traitantes.

La Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo estime qu'il est plus qu'urgent et nécessaire d'assainir le climat des affaires et de trouver des solutions, à court et moyen terme, pour résorber la pénurie de l'énergie électrique pour permettre aux miniers d'atteindre leurs objectifs de production.

Elle continue à plaider pour un dialogue permanent et constructif avec le Gouvernement et tous les services pour, ensemble, trouver les mécanismes pour faire face à la crise.

La Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo salue l'annonce du Gouvernement de ne pas poursuivre le projet de révision du Code Minier. Cela va encourager des investissements dans le secteur. Mais une prise de position ferme et courageuse de la part du Gouvernement s'impose pour permettre aux acteurs du secteur minier de retrouver le goût et l'envie d'investir et d'être de grands contributeurs à la croissance de la République Démocratique du Congo.

Pour plus d'information:

j.nkono@fec-rdc.com

www.chambredesminesrdc.com

DONNÉES DE PRODUCTION

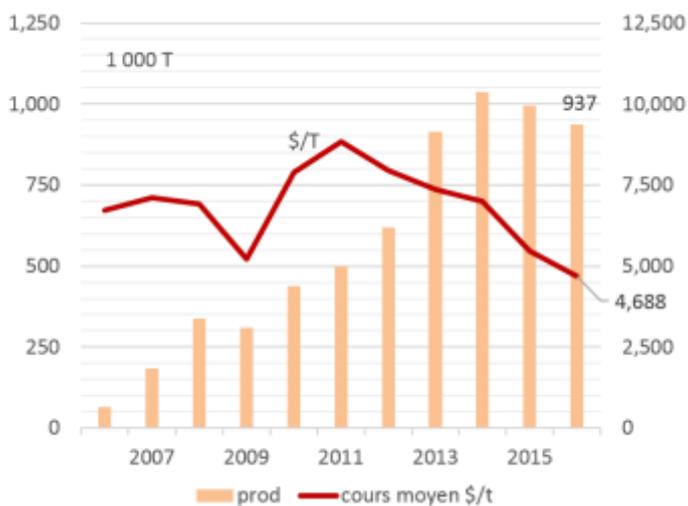
PRODUCTION PREMIER TRIMESTRE 2016

	Unités	T1 2016	T1 2015	T1 2016/ T1 2015	2016 (e)	2015	2016/2015
Cuivre	Tonne	234,313	265,636	-11.8%	937,252	995,805	-5.9%
Cobalt	Tonne	13,638	16,293	-16.3%	54,552	69,328	-21.3%
Or	Kg	5,436	6,475	-16.0%	21,744	25,806	-15.7%
Diamant	Carats	3,514	4,221	-16.8%	14,056	17,152	-18.1%
Zinc	Tonnes	1,897	3,818	-50.3%	7,588	14,193	-46.5%
Cassitérite	Tonnes	1,992	2,283	-12.7%	7,968	8,827	-9.7%
Coltan	Tonnes	327	443	-26.2%	1,308	992	-31.9%
Wolframite	Tonnes	0	7	-100.0%	0	44	-100.0%

Les données de production en % indiquent l'évolution de la production au premier trimestre et les perspectives annuelles par rapport à l'année 2015.

(e) estimé (projection)

CUIVRE

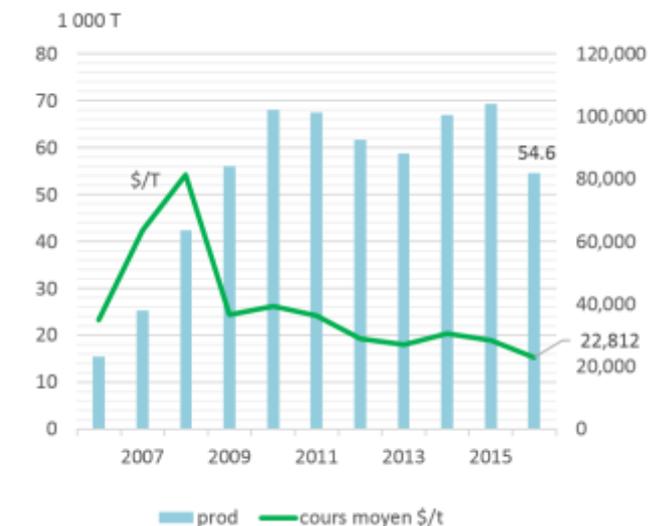


La production de cuivre en RDC s'est établie à 234 313 tonnes au premier trimestre 2016, représentant une baisse d'environ 30 000 tonnes de cuivre (-11.8%) par rapport au 1^{er} trimestre 2015.

Après l'arrêt de la production de KCC en 2015, la plupart des entreprises ont vu leur production en baisse au 1^{er} trimestre 2016 comparé au 1^{er} trimestre 2015.

L'entreprise Sicominas qui a démarré sa production au dernier trimestre 2015 s'est déjà installée comme le 3^{ème} producteur de cuivre du pays, derrière Mutanda Mining (MUMI) et Tenke Fungurume Mining (TFM).

COBALT



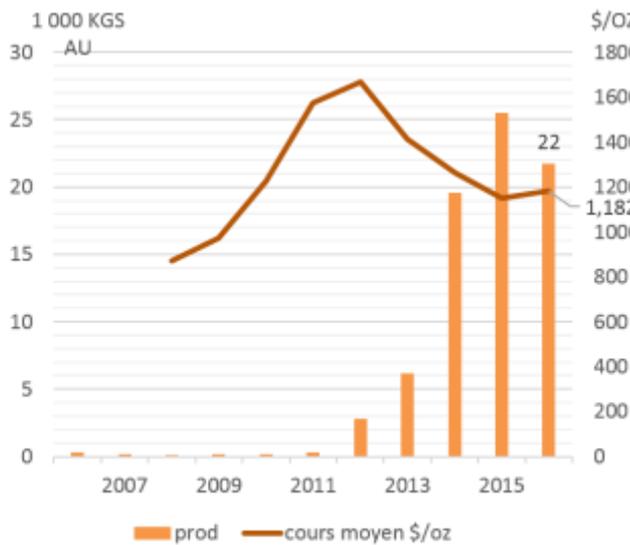
Suivant la tendance du cuivre, la production de cobalt pour le premier trimestre 2016 est de 13 638 tonnes, représentant une baisse de 16,3% par rapport au 1^{er} trimestre 2015. Plusieurs entreprises ont arrêté leur production de cobalt au premier trimestre.

Cu cathodes		Cu total	
2013	684 653	914 631	74,9%
2014	866 595	1 029 800	84,2%
2015	886 306	995 805	89,0%
2016	198 023	234 313	84,5%

Co électro		Co total	
2013	2 828	58 357	4,8%
2014	2 935	66 915	4,4%
2015	3 129	69 328	4,5%
2016	0	13 637	0,0%

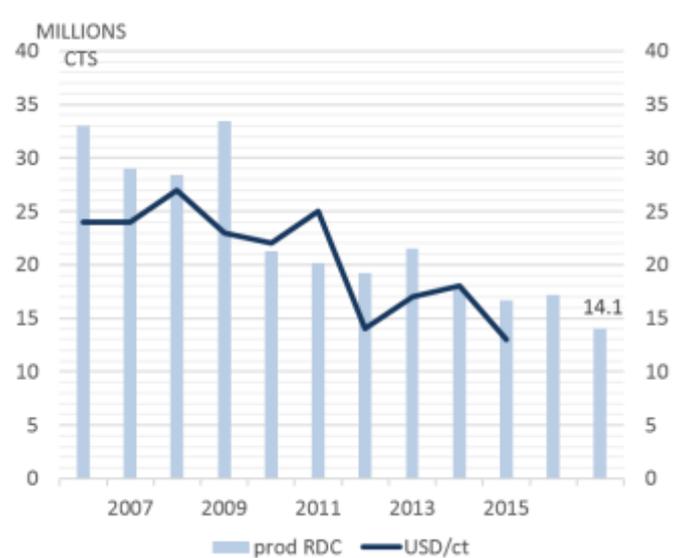


OR



La production d'or au premier trimestre 2016 est de 5 436 kg en baisse de 16% par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par quelques problèmes opérationnels d'exploitation et par la présence sur certains mines à ciel ouvert (puits) de creuseurs artisanaux illégaux qui ont rendu l'accès impossible aux employés. Dès le prochain trimestre, la production devrait reprendre son rythme habituel.

DIAMANT



Au cours de la période sous revue, les statistiques de commercialisation du diamant font ressortir une baisse de 16,8%.

Pendant que la production industrielle connaît une hausse de plus 95% imputable en grande partie à SACIM dont les activités prennent un bon élan, la production artisanale a connu une forte baisse à cause notamment des pluies qui ont rendu l'exploitation difficile ainsi que la chute des cours qui a démotivé plusieurs exploitants.



ZINC

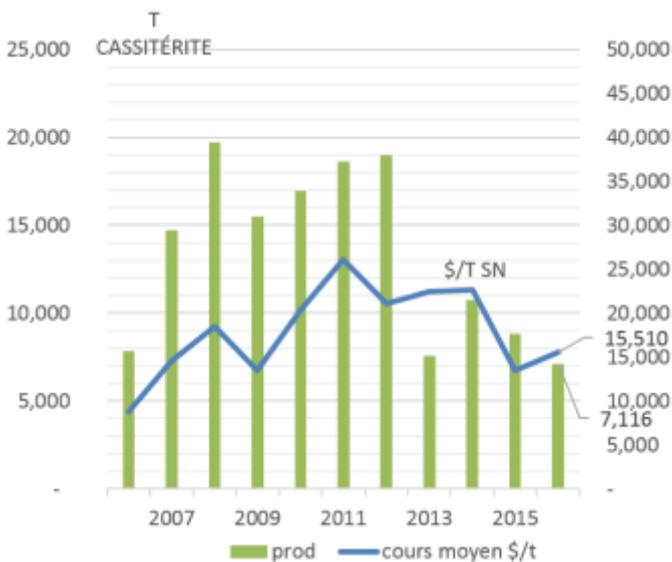


La production d'oxyde de zinc s'est établie à 1 897 tonnes au 1^{er} trimestre 2016, en baisse de 50,3% par rapport à 2015.

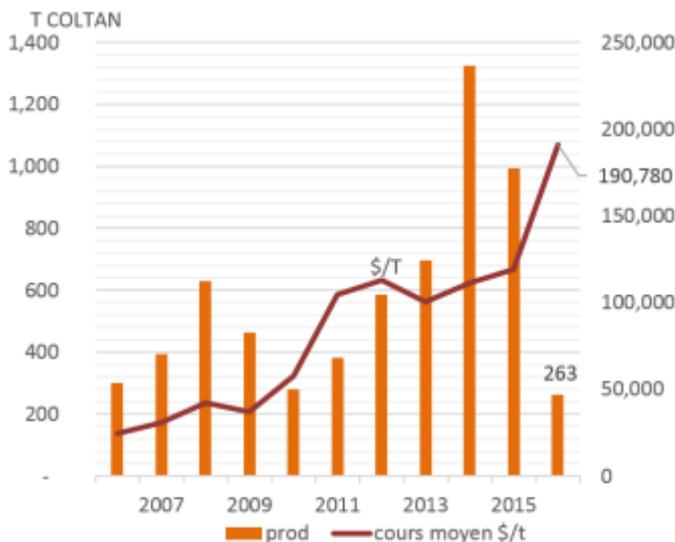
Un arrêt de production pour la réalisation des travaux de réfection du four chez STL explique l'essentiel de cette baisse.

Le cours actuel LME du Zinc est de 1.902 USD par tonne, soit une baisse de 11,7% comparativement à il y a 12 mois.

3T (COLTAN, CASSITERITE, WOLFRAMITE)

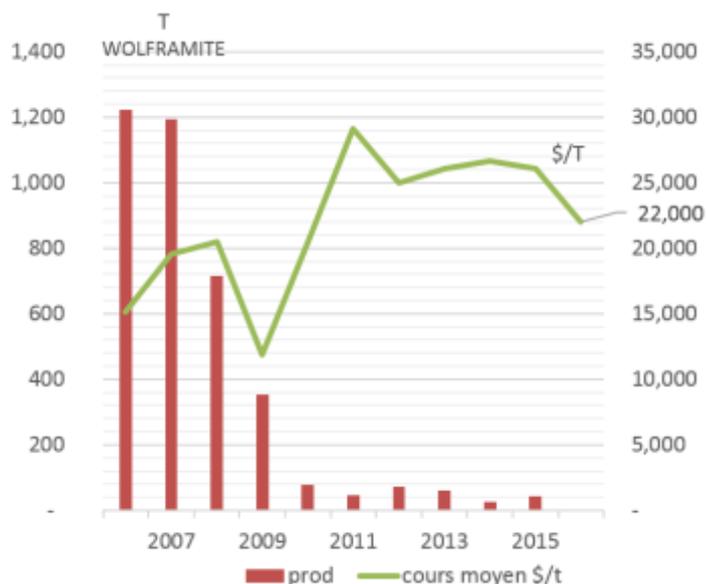


La filière stannifère a connu aussi une chute à l'instar d'autres produits miniers et notamment les métaux de base ; la cassitérite avec une baisse de 12,7% par rapport au premier trimestre 2015, le coltan de 26,2% ; pour la wolframite, nous n'avons enregistré aucune exportation du fait du boycott du tungstène Congolais mais les perspectives se redressent pour le deuxième trimestre, car les acheteurs reviennent, même timidement, vers la RDC du fait de la baisse substantielle de la production dans les autres pays.



La bonne nouvelle dans le secteur des 3T et particulièrement pour la cassitérite (l'étain) est l'intérêt des investisseurs pour le territoire de Walikale, dans la province du Nord-Kivu. Le projet Bisie, de la société Alphamin Resources, permettra à la RDC de jouer un rôle majeur sur le marché international de l'étain car les études menées à ce jour confirment que les réserves d'Alphamin sont parmi les plus riches et inexploitées à ce jour.

Cette phase d'industrialisation aura des retombées positives sur la province et les populations locales en termes d'emploi et incitera d'autres investisseurs potentiels à venir dans la partie orientale de la RDC.



TENDANCE DES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES

DOMINANCE DES INVESTISSEMENTS CHINOIS AU KATANGA

Les entreprises chinoises continuent d'investir massivement en RDC alors que les autres investisseurs renâclent. Selon les données du Fonds Monétaire International, la Chine aurait ainsi investi 4,33 milliards de dollars en RDC en 2014.

« La Chine manque vraiment de ressources cuprifères », a annoncé Jerry Jiao, vice-président de l'entreprise China Minmetals, lors de la Conférence Mondiale du Cuivre tenue à Santiago. En décembre dernier, la SASAC (la Commission de supervision et d'administration des actifs de l'Etat chinois) annonçait que Minmetals allait fusionner avec l'entreprise nationale d'infrastructure et de construction Metallurgical Group, dans le but de contrôler toute la chaîne de valeur des métaux, de l'extraction à la construction. La Chine consomme environ 40% du cuivre mondial.

En janvier, l'entreprise chinoise COMMUS approuvait un plan de 578 millions de dollars visant à développer une concession de cuivre en périphérie de Kolwezi, selon la déclaration faite par Zhejiang Huayou Cobalt Co à la Bourse de Shanghai. Huayou, qui détient 21% de COMMUS aux côtés de Zijin Mining Group et de la Gécamines, était l'une parmi au moins 12 entreprises chinoises à exporter du cuivre et du cobalt du Congo l'année dernière, d'après les statistiques du gouvernement.

Sicomines, une joint-venture entre la Gécamines, China Railway Construction Corp et Sinohydro Corp, a commencé sa production de cuivre à Kolwezi en novembre dernier. Huayou, qui détient 5% de Sicomin, a également obtenu, l'année dernière, des actifs de la Gécamines à Luiwishi et Lukuni pour 52 millions de dollars et coor-

donne les activités de fusion de cuivre et de cobalt principalement fournis par les mineurs artisanaux. Zijin, qui détient 51% des parts de COMMUS, a aussi acquis 49,5% du projet cuivre Kamoia de Ivanhoe pour 412 millions de dollars en décembre dernier.

La Gécamines a également signé un accord avec CNMC (China Nonferrous Metal Mining Group) pour construire deux usines de traitement dans leurs concessions minières à Kambove et Deziwa.

Eurasian Resources Group (ERG) et CNMC se sont également entendus pour construire une usine de traitement de 700 millions de dollars à Metalkol, projet d'exploitation des rejets miniers de Musonoï à Kolwezi. Cependant, ERG a aussi annoncé qu'elle devait supprimer environ 1300 emplois au Congo, principalement chez Boss Mining et chez Congo Cobalt Corp. (CCC), société sous-traitante. Le projet cuivre et cobalt Comide de l'entreprise a aussi été mis en veilleuse pour entretien et maintenance. ERG a néanmoins l'objectif d'augmenter de 50% sa production à Boss Mining.

Mawson West, filiale de Trafigura basée à Amsterdam, a annoncé que sa mine Kapulo allait être mise en état d'entretien et de maintenance, au même titre que la mine de Dikulushi.



APERÇU DU COURS DES MÉTAUX

Le cours du cuivre, qui, en 2015, avait chuté de 25% et atteint le minimum de sa valeur depuis 6 ans, est remonté à environ 5000 \$ la tonne au cours du premier trimestre 2016.

L'ICSG, groupe d'étude international du cuivre, qui rassemble des délégués et conseillers issus des principales nations productrices et consommatrices de cuivre au monde, prévoit que le marché restera équilibré en 2016. La production mondiale de cuivre extrait devrait augmenter de 1,5% cette année pour atteindre 19,4 millions de tonnes.

La production de concentrés pourrait augmenter de 4%, mais elle risque d'être neutralisée par une baisse de la production par extraction par solvant et par électrolyse

(SX-EW), fortement influencée par le ralentissement de la production en RDC et les fermetures au Chili.

L'ICSG prévoit que l'utilisation mondiale présumée de cuivre raffiné restera constante, bien que la croissance «réelle» sous-jacente de la demande chinoise soit estimée à 3-4%.

Le cours de l'or a aussi repris et atteint environ 41,78\$/g durant le premier trimestre 2016 et a continué de se renforcer. Les deux grands producteurs d'or internationaux actifs en RDC ont annoncé des résultats solides, de bonnes perspectives et des investissements supplémentaires.

FILIÈRE STANNIFÈRE (3T)

Dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, une extension de la validation des sites miniers a été effectuée par des arrêtés ministériels dans les territoires de Masisi, Lubero, Walikale, Mwenga, Fizi et Shabunda. Cette validation de sites additionnels est à la base de l'augmentation de la production dans ces deux provinces.

Au Maniema aussi la production a sensiblement augmenté du fait de la relative embellie des cours pour la cassitérite et la reprise des activités des entités de traitement qui avaient suspendu leurs activités.

Dans l'ex province du Katanga, la production est demeurée stable pour la cassitérite ; la sécurité s'est améliorée et un intérêt particulier s'est développé du fait de la découverte de nouveaux gisements de coltan dans les sites environnant la ville de Kalemie.

Une confiance accrue des acheteurs internationaux, des fonderies et consommateurs finaux s'affiche aussi, actuellement, du fait des progrès réalisés par les acteurs se trouvant dans la chaîne d'approvisionnement en RDC, qui mettent en pratique les initiatives liées à la traçabilité, à la diligence raisonnable et celles liées à la certification régionale.

« Les opérateurs de la filière stannifère demeurent néanmoins préoccupés par la loi de finances n°14/027 pour l'exercice 2015 »

Les opérateurs de la filière stannifère demeurent néanmoins préoccupés par la loi de finances n°14/027 pour l'exercice 2015 qui dans l'article 27 du titre IV sur les mesures relatives aux recettes douanières, exige que les exportations des opérateurs miniers non détenteurs des permis d'exploitation soient soumises au droit commun. Cette disposition de la loi qui, en réalité, fait passer le taux de 1% de la DGDA à 10% risque de paralyser le secteur stannifère et d'annihiler les progrès accomplis en ramenant à nouveau cette filière vers l'informel.

La filière souhaite pouvoir bénéficier, elle aussi, des 28 mesures élaborées par le Gouvernement, pour ne pas compromettre les acquis de plusieurs années de formalisation et garder le taux de 1% qui répond à ce jour à la logique du marché qui connaît une baisse à l'instar des métaux de base.

PROVINCE DU SUD-KIVU

Début 2016, les activités minières artisanales ont chuté ; beaucoup de mineurs n'étant pas rentrés de leurs congés en raison du faible prix des matières premières.

Le bureau d'achat d'or Delta Gold a suspendu ses activités, certainement à cause de prix faibles, mais aussi à cause des difficultés encourues avec les services provinciaux. Une quantité d'or d'une valeur de 1500\$ a été saisie dans un camion transportant de la farine. Après paiement d'amendes dues à l'État congolais, l'or a finalement été envoyé à un acheteur autorisé.

Les directeurs du CEEC (Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-précieuses) ont été remplacés. Trois nouveaux bureaux d'achat et installations de traitement ont été annoncés dans la province mais ne sont pas encore opérationnels.



PROVINCE DU NORD-KIVU

Pour l'année 2015, les exportations dans la province du Nord-Kivu se présentent de la manière suivante :

N°	Minerais	Qté en kg	Valeur en \$
1	Cassitérite	330.118	1.971304
2	Coltan	949.279	38.005.103
3	Wolframite	13.909	130.327
	TOTAL	1.293.306	40.106.560

Fonds communautaires

Grâce à la contribution des opérateurs miniers œuvrant dans les secteurs du coltan et de la cassitérite, la province a construit le bâtiment de l'Administration des Mines du Nord-Kivu à Goma, le pont Bihambwe, le pont Mema sur la route Masisi –Walikale.

Actuellement, ce fonds contribue à la réouverture de la route Masisi-Walikale qui sera inaugurée le 30 juin 2016 par Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province. Il est important de noter que les opérateurs miniers ainsi que la Province ont déjà déclaré ce paiement dans le cadre du rapport l'ITIE pour l'exercice 2014 et le processus va continuer pour l'exercice 2015.

Défis à relever

- En dépit des avancées significatives enregistrées dans les exportations de coltan, des efforts importants restent à fournir dans la production de la cassitérite qui est la principale substance minérale d'exportation au

Jusqu'au 30 avril 2016, les exportations réalisées sont les suivantes :

N°	Minerais	Qté en kg	Valeur en \$
1	Cassitérite	283.958	1.614.203
2	Coltan	348.635	13.438.983
3	Or	0,107	3.858
	TOTAL	632.593,107	15.057.044

Nord-Kivu. Pour rappel, pendant la période 2007 à 2010, la moyenne annuelle était de 10.000 tonnes de cassitérite exportées soit 2.500 tonnes par trimestre.

- La wolframite aussi nécessite un effort particulier car la plupart des sites de production de ce minerai sont déjà validés verts mais restent inexploités par manque d'acheteurs. Des indications récentes nous laissent penser que cette situation devrait se redresser en 2016.
- D'autres efforts restent à fournir dans l'extension de la qualification et de la validation des sites miniers au Nord Kivu de manière à atteindre une production optimale ainsi que reprise de la production de pyrochlore.

Perspectives

Le Nord-Kivu envisage installer une bourse des pierres de couleur à Goma en collaboration avec la Banque Centrale du Congo.

CLIMAT DES AFFAIRES

Cette année, en raison de la chute des prix, le gouvernement congolais affirme qu'il pourrait perdre jusqu'à 1,3 milliard de dollars de recettes minières, pétrolières et gazières.

En mars 2016, pour restaurer ses réserves en devises, la Banque Centrale du Congo (BCC) a imposé aux sociétés minières et pétrolières de payer leurs taxes et droits à l'importation en dollars américains plutôt qu'en monnaie nationale.

À l'inverse, deux ans plus tôt, le gouvernement avait demandé aux entreprises minières de payer leurs taxes en monnaie nationale dans l'optique de rétablir le franc Congolais et de « dollariser » l'économie.

Le gouvernement de la nouvelle province du Lualaba (Kolwezi) entend préfinancer la construction d'une route à péage de 60 km reliant Kolwezi à Sakabinde, à la frontière zambienne, en prélevant aux sociétés minières des taxes de 100\$ par tonne de concentrés exportée.

La province du Katanga a récemment été divisée en quatre, privant la province du Lualaba de sa part des taxes frontières perçues à Kasumbalesa. Quelques années plus tôt, les entreprises minières avaient déjà préfinancé

la construction de la route à péage Kolwezi-Lubumbashi-Kasumbalesa.

Cette nouvelle mesure de la province du Lualaba risque de contraindre les opérateurs miniers à payer une nouvelle route sans avoir récupéré le financement de la précédente.

La SNCC, Société Nationale des Chemins de Fer du Congo, s'est procuré du nouveau matériel roulant et est actuellement en cours de réhabilitation du réseau ferroviaire. Une journée portes ouvertes sera organisée en juin afin d'exposer leurs premiers résultats aux acteurs de l'industrie minière.

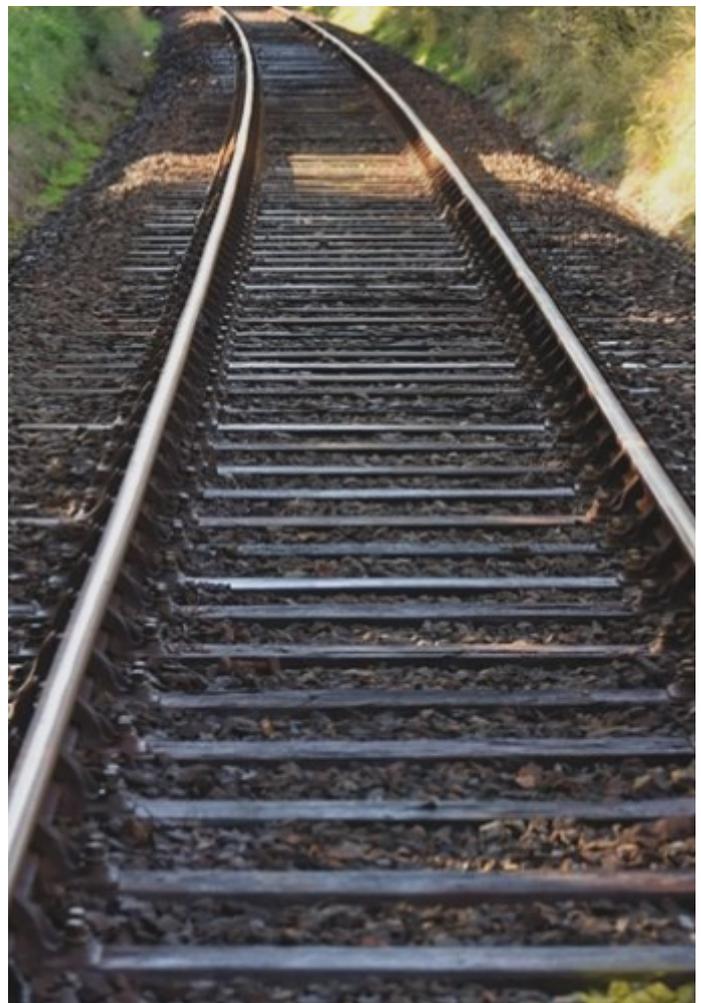
La ministre suédoise des affaires étrangères, Margot Wallström, incite les autorités congolaises à améliorer le climat des affaires. Durant une visite en mars, elle a requis le respect des droits de l'homme et un cadre juridique cohérent et garanti pour les investisseurs, afin de montrer au monde que la RDC peut être un endroit où faire des affaires. « Le climat des affaires en RDC n'inspire pas confiance aux investisseurs suédois qui sont néanmoins intéressés par plusieurs projets que le pays propose aux étrangers. »

RAIL KOLWEZI – DILOLO

Au mois d'avril, la Chambre des Mines (CdM) et des représentants du gouvernement, de la SNCC et du COPIREP ont rencontré des experts de KPMG Paris pour discuter du projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer de 427 km reliant Kolwezi à Dilolo. Mandaté par le gouvernement de la RDC, KPMG recueille des informations techniques pour finaliser une étude de faisabilité. Le coût est estimé à 350 millions \$.

Etant donné que la majorité des sociétés minières ont déjà investi dans le transport routier, KPMG s'interroge sur l'intérêt que ces dernières portent au projet. KPMG cherche également à recueillir des données sur le volume des exportations et des importations, sur les prix, le temps d'accès et la dépréciation de ce moyen de transport, et sur l'étendue de la zone de chalandise potentielle au-delà de Kolwezi.

Le transport ferroviaire étant le moyen le plus approprié à l'industrie minière, la CdM a fait part de son intérêt au gouvernement et à KPMG. En outre, lorsque l'on considère les perspectives de libre-échange entre la RDC et le reste de l'Afrique, une ouverture sur l'Ouest est primordiale. Le Conseiller principal a indiqué que, cette année, les moyens pour financer ce projet sont disponibles.



DOUANES - LOGISTIQUE (FAITS SAILLANTS)

- L'évènement majeur est, en janvier 2016, la découverte d'un cas de fraude à l'exportation de produits miniers marchands par une entreprise non membre de la Chambre des Mines. Ce cas a entraîné un durcissement des formalités à l'export pour tous les acteurs de la filière, augmentant le temps d'exportation moyen des produits miniers. Le cas a donné lieu à un procès avec condamnation pénale des fraudeurs et de leurs complices.
- Le lancement du Guichet Unique du Commerce Extérieur par le Ministère du Commerce Extérieur pour les formalités de pré-dédouanement : bien que non encore formellement en service, ce Guichet Unique prévoit une simplification des formalités mais aussi des coûts additionnels dans un contexte difficile. Les membres de la Chambre espèrent que ceci se réalisera réellement.
- L'élargissement en janvier 2016 du Territoire Douanier Unique à toutes les marchandises venant de Tanzanie après une phase test limitée à quatre produits (farines, véhicules, hydrocarbures et sucre).
- La remise en service du pont bascule et l'inauguration du scanner à Kasumbalesa en mars 2016 pour le contrôle des marchandises tant à l'Import qu'à l'Export.
- Maintien de l'obligation de contrats programmes avec le Ministère de l'Economie pour l'importation de Ciment gris même pour les miniers détenteurs d'une liste interministérielle Finances / Mines d'exonération dans des zones où il n'existe pas de production locale de ciment.
- Implémentation des déclarations provisoires/incomplètes par la DGDA dans le traitement des Importations avec exonération qui faisaient auparavant l'objet d'enlèvement d'urgence.

TAXE SUR LES CONCENTRÉS

Le gouvernement provincial de l'ancienne province du Katanga avait, dans ses efforts visant à améliorer les infrastructures routières de la province, signé avec certaines entreprises minières des accords de financement de travaux de réhabilitation de routes. Ces accords étaient les financements consentis par ces sociétés minières qui étaient « à valoir » sur les sommes dues par elles à la Province au titre de paiement de la taxe incitative à la création des unités locales de transformation des concentrés et de la taxe provinciale d'intervention en matière de réhabilitation des infrastructures urbaines, de voirie et de drainage ainsi que des routes d'intérêt provincial.

La Province du Katanga s'était engagée à rembourser la totalité des montants versés moyennant une déduction progressive sur les paiements dus dans le cadre de la perception des dites taxes. Les sociétés ayant financé les travaux ont bénéficié d'un taux préférentiel fixé à 60\$/tonne de concentrés au lieu de 100\$.

La Province du Katanga a été, depuis, divisée en quatre nouvelles provinces consécutivement à la loi de programmation N°15-004 du 28 février 2015.

Problématique

L'ex-province du Katanga, au moment de son démembrement, n'avait pas encore remboursé la totalité des montants commis et lui versés. Les sociétés concernées demeurent assujetties aux dites taxes spécifiquement dans les nouvelles provinces du Haut-Katanga et du Lualaba où sont géographiquement localisées leurs opérations et où les administrations ne sont pas à ce jour en mesure de prendre en compte les montants encore dus et non remboursés. Ces nouvelles provinces s'illustrent par l'exigence de paiement de la même taxe « concentrés » par certaines entreprises minières qui commercialisent leurs produits miniers localement d'autre part, alors que ladite taxe n'est due qu'à l'exportation.

Recherche des solutions

La Chambre des Mines ayant été saisie par ses membres de cette problématique, a initié deux lettres à l'attention de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité ainsi qu'à Son Excellence Monsieur le Ministre des

Mines, afin que des instructions claires soient données quant aux modalités de prise en compte des montants dus et non remboursés. Son Excellence Monsieur le Ministre National des Mines avait répondu ne pas être en mesure de décider sur ladite taxe, parce que provinciale et avait encouragé la Chambre des Mines à engager des discussions avec les autorités locales concernées pour une résolution concertée.

A ce jour, la Chambre des Mines attend que se tiennent avec les Gouverneurs des nouvelles provinces des concertations probantes afin de vider d'une part la problématique des montants encore dus et leur reconnaissance, ensuite celle de la taxation des produits commercialisés localement et, enfin, celle ayant trait au taux applicable par tonne de concentrés à l'exportation, lequel devrait considérer les difficultés conjoncturelles du secteur minier, tout en rappelant que les taxes concentrés et voirie avaient été instituées consécutivement au déficit énergétique ne permettant pas la transformation locale des concentrés en produits finis.

MISSIONS DE CONTRE-VÉRIFICATION MANDATÉES PAR L'INSS

De nombreuses entreprises membres de la Chambre des Mines, déplorent les missions trop fréquentes, dites de contre-vérification, sans sous-bassement légal effectuées auprès d'elles par des équipes mandatées par l'INSS, en provenance de Kinshasa, et aux frais des entreprises.

Au regard du *Décret-loi du 29 juin 1961 organique de la sécurité sociale*, et des pratiques légales admises au sein

des institutions telles que l'IGF, la DGDA, les missions de contre-vérifications, auprès des entreprises devraient s'effectuer à titre exceptionnel, contrairement aux contrôles de routine.

L'INSS devrait par conséquent justifier sur le plan légal ce qui l'autorise actuellement à effectuer les missions dites de contre-vérification auprès des entreprises.

CONTRÔLES DU MINISTÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Certaines entreprises membres de la Chambre des Mines, ont reçu récemment la visite d'équipes mandatées par le secrétariat général du ministère de la Santé publique, avec pour mission : « Etats des lieux, inspection, collecte des données, sensibilisation, supervision, et suivi évaluation en santé environnementale et du travail dans les entreprises de provinces du haut-Katanga et Lualaba ».

Les éléments constituant l'objet de la mission tels que repris ci-haut faisant partie des tâches de l'Inspection provinciale de la santé, ces missions diligentées par le secrétariat général du ministère de la santé publique n'ont par conséquent pas de raison d'être. Les entreprises par ailleurs, n'ont pas l'obligation légale de prendre les équipes effectuant ces missions en charge.

RÉVISION DU CODE MINIER



La Chambre des Mines a accueilli favorablement l'annonce que le gouvernement a décidé de ne pas poursuivre avec le projet de révision du code minier.

Bien que la raison avancée pour cette prise de décision soit que le climat des affaires actuel est marqué par la baisse des cours, la Chambre des Mines va plus loin en encourageant le gouvernement et en affirmant que cette décision est susceptible de renforcer la compétitivité de l'industrie minière en RDC.

Malgré quelques controverses qui ont entouré la position du gouvernement, la Chambre note que jusque-là, le

gouvernement a agi de manière constante en réaffirmant le maintien du Code Minier de 2002.

La Chambre souhaite voir tous les services gouvernementaux adhérer pleinement au strict respect et à l'application de ces dispositions légales, ce qui permettra de réduire les contraintes supplémentaires sur l'industrie avec des taxes ne relevant pas du code minier comme il a été souvent observé.

ITIE - LA CHAMBRE DES MINES DE LA RDC PRÉSENTE À LIMA

Le premier trimestre de 2016 a été marqué par la tenue de la Conférence mondiale de l'ITIE à Lima au Pérou. La Chambre des mines de la RDC y était représentée par Monsieur Simon Tuma Waku, Vice-président de la FEC en charge des Mines et par Monsieur Kassongo Bin Nassor, Président de la Commission ITIE de la Chambre. Ils ont fait partie de la grande délégation de la RDC présente à Lima qui était conduite par Monsieur Georges Wembi, Ministre du Plan et Président du Comité Exécutif de l'ITIE RDC.

Le Ministre des Mines, Monsieur Martin Kwabelulu, ainsi que le Vice-ministre des Finances, Monsieur Albert Mpeti étaient également présents. La RDC a obtenu le premier prix de l'ITIE pour avoir réussi à publier les propriétaires réels de ses industries extractives. Deux moments impor-

tants également à retenir : l'élection de Monsieur Fredrik Reinfedt comme nouveau Président du Conseil d'Administration de l'ITIE en remplacement de Madame Clare Short, et l'adoption de la nouvelle Norme ITIE 2016. Au cours du premier trimestre 2016, les entreprises minières membres de la Chambre des Mines ont participé aux différents ateliers se rapportant notamment sur la préparation du Rapport 2015 ainsi que sur les recommandations de l'Administrateur Indépendant.

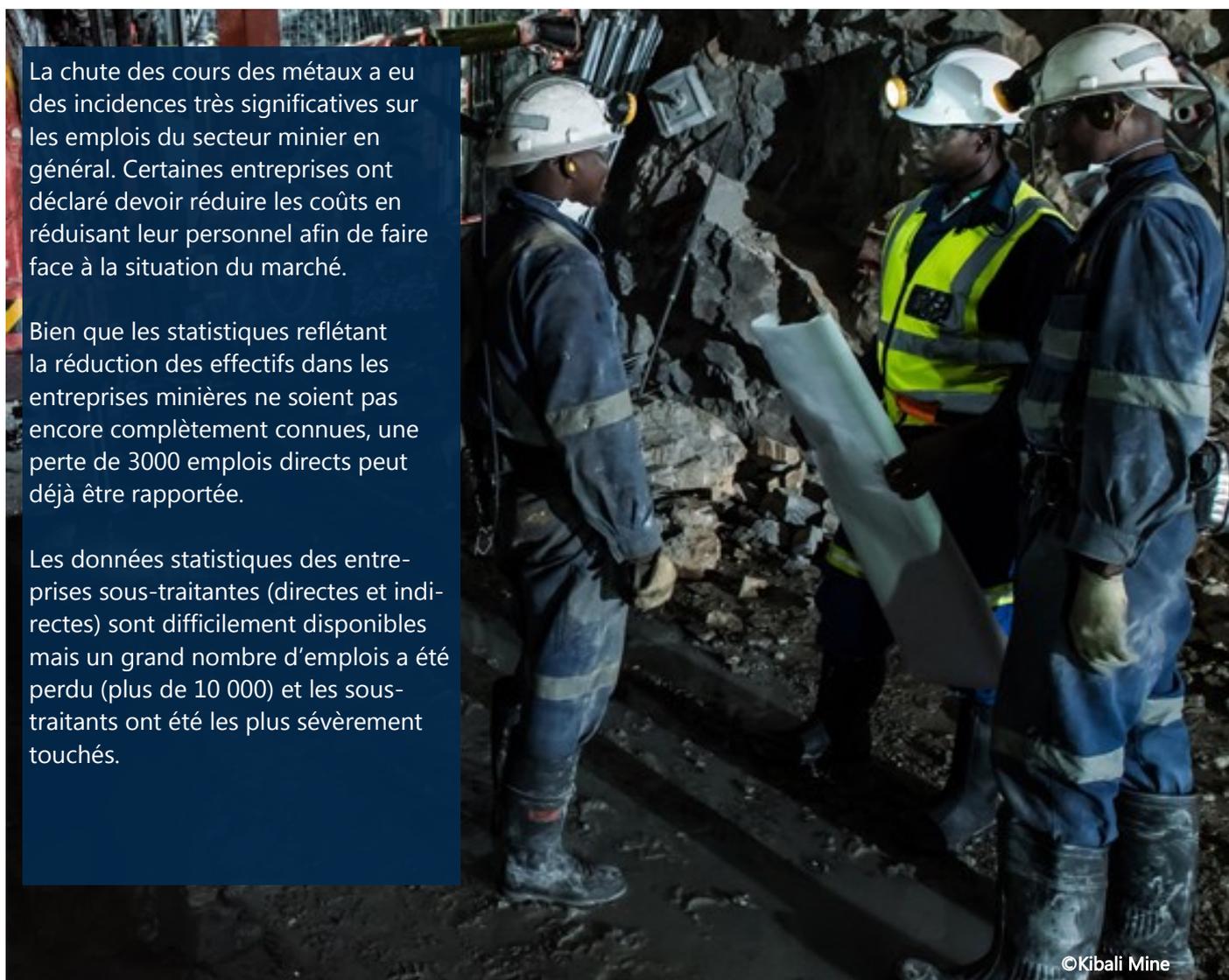
Les entreprises minières plaident aussi pour que soit publiée l'utilisation qui est faite par les instances gouvernementales de ces recettes.

INCIDENCE DE LA CHUTE DES COURS DES MÉTAUX SUR L'EMPLOI

La chute des cours des métaux a eu des incidences très significatives sur les emplois du secteur minier en général. Certaines entreprises ont déclaré devoir réduire les coûts en réduisant leur personnel afin de faire face à la situation du marché.

Bien que les statistiques reflétant la réduction des effectifs dans les entreprises minières ne soient pas encore complètement connues, une perte de 3000 emplois directs peut déjà être rapportée.

Les données statistiques des entreprises sous-traitantes (directes et indirectes) sont difficilement disponibles mais un grand nombre d'emplois a été perdu (plus de 10 000) et les sous-traitants ont été les plus sévèrement touchés.



©Kibali Mine

PÉNURIES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les entreprises ne cessent de subir les effets négatifs des pénuries d'énergie dans la région. En Zambie, le fournisseur d'électricité ZESCO, qui avait fourni environ 100 MW à plusieurs sociétés minières de la RDC, a suspendu toutes les exportations vers la RDC alors que la production et la capacité de distribution de la SNEL restent précieuses.

Malgré une demande en énergie électrique en baisse, due à la réduction des activités minières au cours du 1er trimestre 2016, la CdM n'enregistre toujours pas de progrès ni concernant l'offre, ni concernant le plan de la libéralisation des secteurs de production et de distribution d'électricité alors que de nouveaux clients Haute Tension se sont raccordés au réseau. La SNEL ne devrait pas être autorisée à connecter de nouveaux clients tant que ses clients ne sont pas entièrement approvisionnés.

Malgré la création de l'Agence Nationale pour le Développement d'INGA ("ADPI"), le projet « INGA 3 Basse Chute » ne progresse toutefois pas car la création de cette nouvelle institution a ralenti l'allure et l'urgence de toutes les initiatives du gouvernement avec le groupe de travail OLT (Orrick, Lazard et Tractebel) et la Chambre des Mines. Tout espoir de surmonter rapidement le déficit énergétique se dissipe peu à peu. Il faudra certainement attendre plusieurs années au point que les acheteurs seront contraints de se tourner vers d'autres solutions beaucoup plus réalistes (par exemple s'approvisionner en Afrique du Sud).

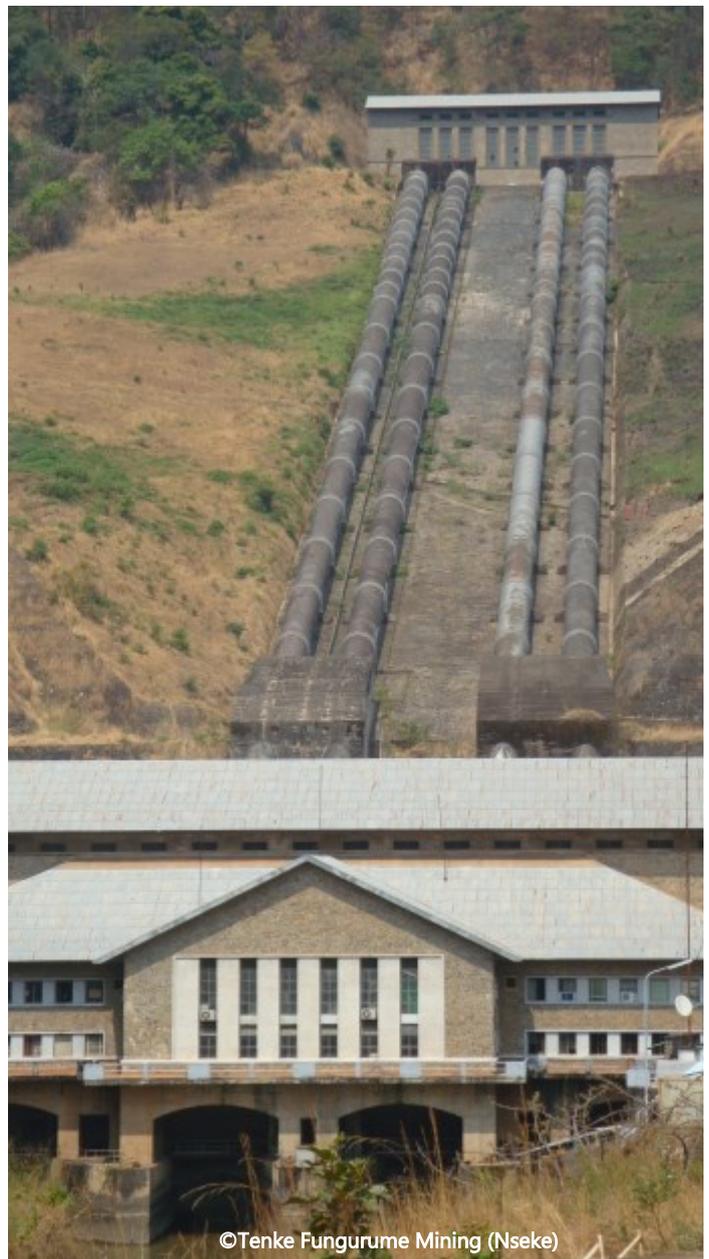
Dans ce contexte, les actions entreprises dans le cadre du contrat de services avec la société Manitoba devraient être évaluées ainsi que la situation des projets de secours à court et à moyen termes, comme les projets hydroélectriques de NZILO 2, BUSANGA et LUAPULA ainsi que le projet d'efficacité énergétique à KINSHASA.

La société d'État en charge de ce secteur, qui a elle-même fait l'objet d'une restructuration interne durant le 1er trimestre 2016, a des relations d'affaires commerciales tumultueuses avec ses clients sur certains dossiers relatifs, notamment, à la TVA, au règlement de factures à l'import, aux remboursements de crédits d'investissement, au contournement de sanctions découlant de déclarations de force majeure et à la variation du seuil de pénalités du facteur de puissance ou du « cos phi ».

Cette gestion peu innovante et peu transparente au sein de la SNEL, par conséquent, décourage fortement les investisseurs potentiels et confirme que l'introduction d'un opérateur de réseau tiers expérimenté serait un atout majeur et une nécessité si la situation énergétique en

RDC devait être normalisée. L'opérateur de réseau tiers indépendant devrait être mis en place dès que l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité sera dûment habilitée.

Les mesures d'accompagnement pour l'application de la loi relative à la libéralisation du secteur de l'électricité sont toujours attendues à ce jour. Les nouvelles institutions créées dans ce secteur sont: l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (« ARE »), l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural (« ANSER ») et l'ADPI. Celles-ci doivent également être régulées par des mesures d'application, essentielles pour mobiliser les bailleurs de fond, investisseurs et acheteurs dans le secteur de l'électricité de la RDC.



©Tenke Fungurume Mining (Nseke)

La Chambre des Mines estime que, avant même la mise en place des nouvelles institutions, certaines conditions préalables doivent être observées :

1. L'institution de l'ARE doit être préparée correctement et la direction doit provenir d'un organisme qui dispose d'une expérience et d'un professionnalisme avérés. Il est nécessaire de préciser ses responsabilités et le mode de financement de son budget pour assurer son autonomie et la souveraineté nécessaires pour mener à bien ses missions. Tous les postes de cadres supérieurs et intermédiaires de l'ARE doivent être occupés par des personnes dont les compétences et l'éthique sont incontestables. Pour être juste et efficace, il est essentiel que le régulateur opère selon des lignes directrices et des protocoles spécifiques dans
2. L'institution de l'ANSER court le risque d'être budgétivore étant donné que tout opérateur privé a, d'après la loi sur la libéralisation du secteur de l'électricité, la possibilité de développer des installations de production et de transport pour combler les manques de la SNEL.

un réseau plus fiable et transparent dans lequel les engagements contractuels sont strictement honorés. Il doit être clair que le devoir de l'ARE n'est pas que les sociétés en charge du secteur de l'énergie soient rentables, mais seulement que les tarifs soient justes et transparents. Pour être rentables, les sociétés réglementées sont responsables de leur gestion, de la collecte de leurs factures mensuelles et de leur maintenance.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

La Commission RSE de la Chambre des Mines a fait de l'amélioration des pratiques d'exploitation minière en RDC son cheval de bataille. Dans la planification de ses activités pour l'année 2016, elle a prévu le maintien du dialogue tripartite dans le secteur minier qui va se prolonger avec l'appui de la Coopération allemande (GIZ). En effet, cette dernière promet d'accompagner l'initiative jusqu'en juillet 2018 avec la nouvelle phase de l'initiative projetant l'extension du dialogue multi-acteurs sur le secteur minier au niveau national et particulièrement dans le Sud-Kivu.

C'est lors de cette planification que la GIZ a annoncé l'appui d'un projet de dialogue multi-acteurs qui va bientôt démarrer dans l'Est du pays, notamment le Nord et le Sud Kivu, à l'instar de l'IDAK, projet pilote de la région du Katanga qui a démarré en février 2011. L'idée est aussi d'étendre les thèmes des discussions au-delà des questions liées aux impacts socio-économiques de l'exploitation minière industrielle sur les communautés.

Commission RSE

La Commission a élaboré sa planification portant sur la vulgarisation du guide RSE ainsi que le mode de reporting visant l'élaboration d'un rapport RSE d'ici la fin du premier semestre 2016.

C'est dans ce cadre qu'une délégation de la commission RSE de la Chambre des Mines a été envoyée à Kinshasa dans une mission explicative avec l'appui de la coopération allemande, projet Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier (BGSM) de la GIZ.

La délégation a rencontré : la FEC/Kinshasa, le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère des Mines, des membres de la société civile nationale, des membres du parlement, des membres du Conseil Socio-économique national, du comité miroir de l'ISO 26000 à l'Office Congolais de Contrôle, et autres acteurs, en vue d'accroître la visibilité de ce guide.





Participants à la 22e plénière de l'IDAK

Groupe de travail sur les Principes Volontaires

Quelques entreprises membres de la Cdm participent aux activités du groupe de travail sur les Principes Volontaires de la sécurité et des droits de l'homme, qui est un groupe de travail tripartite bénéficiant de l'appui de l'Ambassade de Suisse, pays qui en est le point focal au niveau international. Quelques entreprises minières ont déjà adhéré aux Principes Volontaires et participent aux réunions mensuelles. Le groupe de travail réunit quelques organisations de la société civile, les responsables de la sécurité et des droits de l'homme des entreprises minières et les institutions publiques.

La plateforme IDAK

Les membres de la plateforme IDAK ont pris part à l'atelier de planification sur les activités de l'année 2016. Il est retenu 4 activités principales :

- Organisation des plénières,
- Mise en place des cellules techniques ;
- Participation aux événements ayant trait au développement durable des industries extractives ;
- Renforcement des capacités des membres du CP.

Plateforme de dialogue tripartite dans le secteur minier, IDAK, a organisé la première plénière de 2016 qui était aussi la session anniversaire de 5 ans du dialogue. Le sujet d'actualité liée aux effets socioéconomiques de la volatilité des prix du cuivre et de cobalt sur le marché international a été exploité et des recommandations ont été formulées.

Une base de données électronique sur les acquis et l'expérience de l'IDAK a été présentée, parmi lesquelles nous trouvons la création de la Commission RSE et le Guide RSE pour les entreprises minières de la région katangaïse. Cette session a connu la participation du Vice-Président de la FEC, en charge des Mines, Monsieur Simon Tuma Waku. Par application de la présidence tournante, après celle assumée par la composante gouvernementale pendant cinq ans, c'est au tour de la composante « secteur privé » de prendre les rênes de la plateforme et l'entreprise TFM membre de la Commission RSE assure actuellement la présidence de l'IDAK pour l'année 2016.

Le Comité de Pilotage (CP) de l'IDAK a été renouvelé et désormais il est composé de 12 membres à raison de 4 délégués pour chacune des trois composantes (gouvernement et administration publique, société civile et secteur privé) en raison des dispositifs du Règlement Intérieur. Pour assurer l'implication de la partie gouvernementale, le CP aura en son sein deux représentants des 4 gouvernements issus des provinces de l'ancien Katanga) et deux représentants des administrations publiques qui sont plus stables que les politiques. Ainsi le chef de division du plan et le représentant de la division des mines ont déjà leur mandat.

Au cours du premier trimestre, l'IDAK a mis en place la Cellule Technique « renforcement et promotion des droits des enfants dans le secteur minier dans la région du Katanga » en partenariat avec l'UNICEF suivant la recommandation de la plénière IDAK du mois de juin 2015 sur le thème : « les enfants - une affaire de tous : protection et promotion des droits des enfants dans les sites miniers ».

ANNONCES

Semaine Minière de la RDC

Du 8 au 9 juin 2016, Pullman
Lubumbashi Grand Karavia,
Lubumbashi.

Info : +243 81 666 6006
www.drcminingweek.com



DRC MINING WEEK EXPO & CONFERENCE

8 – 9 June 2016
The Pullman Lubumbashi Grand Karavia Hotel, DRC
7 June: Pre-conference | 10 June: site visits
8 June: DRC Mining Week Awards

DRC's largest mining expo of its kind

REGISTER NOW!

Message de soutien à KCC

Suite au glissement de terrain survenu au mois de mars de cette année à Kamoto Copper Company (KCC) dans sa carrière de KOV et qui a fait sept victimes, les membres de la Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et son président présentent leurs condoléances les plus attristées aux familles, au personnel et à l'équipe de direction de cette entreprise.

Cette situation tragique rappelle combien les règles de santé et de sécurité restent primordiales dans le secteur minier.



**DEVENEZ MEMBRES DE LA
CHAMBRE DES MINES
DE LA FEC**

Pour connaître les conditions d'adhésion,
contactez:

Nanou Nsuku: nnsuku.nn@gmail.com (Kinshasa)
Therese Mwape: ttmwape@gmail.com (Lubumbashi)
tel: +243 99 766 2186 / +243 81 092 7814

Pour plus d'information:

j.nkono@fec-rdc.com

www.chambredesminesrdc.com